10666/20

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 16 septembre 2020 Enregistré à la Présidence du Sénat le 16 septembre 2020

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du conseil portant nomination d'un membre et d'un suppléant du Comité des régions, proposés par le Royaume des Pays-Bas

E 15102



Bruxelles, le 11 septembre 2020 (OR. en)

10666/20

CDR 86

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre et d'un suppléant du Comité des régions, proposés par le Royaume des Pays-Bas

10666/20 ms

GIP.1 FR

DÉCISION (UE) 2020/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un membre et d'un suppléant du Comité des régions, proposés par le Royaume des Pays-Bas

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305, vu la proposition du gouvernement néerlandais,

GIP.1 FR

considérant ce qui suit:

- (1) Les 10 décembre 2019, 20 janvier, 3 février et 26 mars 2020, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2019/2157¹, (UE) 2020/102², (UE) 2020/144³ et (UE) 2020/511⁴ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025. Le 8 juin 2020, le Conseil a adopté la décision (UE) 2020/766 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 1er février 2020 au 25 janvier 2025⁵. Le 30 juillet 2020, le Conseil a adopté une nouvelle décision portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions, la décision (UE) 2020/1153⁶.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Wim VAN DE DONK.
- (3) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Jack VAN DER HOEK.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

10666/20 ms 2

Décision (UE) 2019/2157 du Conseil du 10 décembre 2019 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 327 du 17.12.2019, p. 78).

Décision (UE) 2020/102 du Conseil du 20 janvier 2020 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 20 du 24.1.2020, p. 2).

Décision (UE) 2020/144 du Conseil du 3 février 2020 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 32 du 4.2.2020, p. 16).

Décision (UE) 2020/511 du Conseil du 26 mars 2020 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 113 du 8.4.2020, p. 18).

Décision (UE) 2020/766 du Conseil du 8 juin 2020 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 1^{er} février 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 187 du 12.6.2020, p. 3).

Décision (UE) 2020/1153 du Conseil du 30 juillet 2020 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions (JO L 256 du 5.8.2020, p. 12).

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025:

- a) en tant que membre:
 - M. Martijn VAN GRUIJTHUIJSEN, Representative of a regional body with political accountability to an elected Assembly: *Provinciale Staten van de provincie Noord-Brabant*,

et

- b) en tant que suppléante:
 - M^{me} Ilse ZAAL, Representative of a regional body with political accountability to an elected Assembly: *Provinciale Staten van de provincie Noord-Holland*.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil Le président

10666/20 ms 3